

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 18 janvier 2017 à 20 heures sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire.

Madame SIMON est désignée secrétaire de séance.

N'ayant aucune remarque sur le compte rendu de la séance du 7 décembre 2016, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les décisions prises lors de la séance du 18/01/2017 et les informations données sont les suivantes.

CONTRAT DE RURALITE

Il est expliqué au conseil que le comité interministériel aux ruralités réuni le 20/05/2016 a mis en place des contrats de ruralité.

Ce dispositif a pour objet d'accompagner la mise en œuvre de projets afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, la cohésion sociale et l'attractivité des territoires. Le contrat de ruralité pour notre territoire est de 3 ans (2017-2020) avec une enveloppe de 1,4 M€ pour le département de l'Indre en 2017. L'agglomération Châteauroux Métropole sera la collectivité porteuse du contrat.

Accord du conseil pour que Monsieur le Maire signe le contrat de ruralité et dépose des projets pour d'éventuelles aides.

RAR au 31/12/2016

Présentation des Restes à Réalisés et les Restes à Recevoir au 31/12/2016.

- Dépenses : 102.540,81 €
- Recettes : 20.562,00 €

DESERTIFICATION MEDICALE DANS L'INDRE

Suite au courrier de Monsieur le Président du conseil départemental pour lutter contre la désertification médicale dans l'Indre, le conseil décide de suivre le conseil départemental et de demander à l'Etat d'agir sans délai et avec les moyens appropriés à l'enjeu que représente aujourd'hui ce problème.

REGLEMENT INTERIEUR DEPOT DES DECHETS VERTS

Un règlement intérieur sera mis en place concernant le dépôt des déchets verts. Pas de changement pour le prêt de la clé si ce n'est un délai maximum de 2 jours et la possibilité de ne plus prêter la clé en cas de retour tardif récurrent d'un administré.

Les administrés qui emprunteront la clé devront remplir et signer un cahier lors de l'emprunt mais également au retour.

TARIFS

Il est décidé d'augmenter de 2 % à partir du 01/04/2017 les tarifs suivants :

- Concessions au cimetière et de l'espace cinéraire
- Locations des salles communales

Les tarifs de la cantine et de la garderie seront également augmentés de 2 % à compter du 01/09/2017.

NUMEROTATION MAISONS ROUTE DE LA MARE

La maison route de la Mare, Sanguilles-Etrechet, ayant le même numéro qu'une habitation de la route de la Mare, Sanguilles-Ardenes, la décision est prise de changer le numérotage sur notre commune : désormais le chiffre 2 devant les numéros actuels sera apposé.

QUESTIONS DIVERSES ET INFOS

- Monsieur Prime prépare un plan de circulation afin d'éviter le passage des camions rue Sully et sur la route qui va à Chignay afin qu'ils empruntent obligatoirement la route départementale. Une signalisation en ce sens sera également prévue.
- Eclairage public :
 - Autour de la salle des fêtes : l'horloge astronomique va être changée au profit d'un nouveau système qui permettra de modifier les horaires à distance.
 - Comme prévu en 2016, la continuité de changement de certaines ampoules en LED est inscrite pour 2017 (consultation à venir). Monsieur Prime souhaite que le réglage des projecteurs sur le stade du haut soit fait pendant ces travaux, probablement au printemps. Monsieur Roux émet le souhait des équipes qui voudraient d'ores et déjà faire leurs entraînements au stade du haut. En accord avec Monsieur Le Maire, Monsieur Prime va faire venir une nacelle prochainement afin d'apporter une solution rapide.

N'ayant plus de questions, la séance est levée à 20H.45.